PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du Secrétariat corporatif

Montréal, le 12 juin 2025

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0907

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 13 mai 2025.

Relativement au premier point de votre demande, vous trouverez en annexe les informations que nous détenons en ce qui a trait aux employés de casino ayant été suspendus ou congédiés au cours des cinq (5) dernières années. Il est cependant à noter que plus de 5 000 employés travaillent au sein des casinos de la Société. Les motifs de suspension et de congédiement sont des manquements au Code d'éthique et de déontologie des employés, notamment pour des raisons d'absentéisme, d'incivilité, etc.

En ce qui concerne les deuxième et troisième points de votre demande, nous ne pouvons vous donner accès aux documents demandés puisque nous ne compilons pas ces informations telles que visées par votre demande et ne détenons donc aucun document susceptible d'y répondre, conformément aux articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (la Loi). Par ailleurs, même en analysant un grand nombre de rapports et de documents sur une base individuelle afin d'identifier, le cas échéant, les documents dont les conclusions pourraient correspondre à certains des renseignements que vous recherchez, nous ne pourrions vous y donner accès, compte tenu des restrictions prévues aux articles 28, 53 et 54 de la Loi.

En ce qui a trait au quatrième point de votre demande, les obligations qui incombent aux employés de la Société se retrouvent en grande partie dans le Code d'éthique et de déontologie des employés. En cas de manquement, la Société applique les mesures correctrices prévues à ce code dans le respect des conventions collectives et des lois applicables. De même, pour les tiers agissant à titre de détaillants, la Société a mis en place des procédures de contrôle et d'investigation pour toute plainte faite envers un détaillant ou un employé de détaillant. En ce qui concerne tout autre document, nous ne pouvons vous y donner accès compte tenu des restrictions prévues aux articles 28, 37 et 39 de la Loi et de la nature des activités de la Société.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j.

	Établissement							
	Casino Charlevoix		Casino de Montréal		Casino du Lac-Leamy		Casino du Mont-Tremblant	
Année	Nombre d'employés congédiés	Nombre d'employés suspendus	Nombre d'employés congédiés	Nombre d'employés suspendus	Nombre d'employés congédiés	Nombre d'employés suspendus	Nombre d'employés congédiés	Nombre d'employés suspendus
2020	0	3	11	46	8	15	3	4
2021	0	2	0	12	3	7	0	0
2022	3	8	6	19	3	19	0	5
2023	1	6	2	56	6	39	1	3
2024	0	6	8	65	7	47	9	9
2025	0	6	4	39	3	21	0	
Total (2020 à mai 2025)	**4**	**31**	**31**	**237**	**30**	**148**	**13**	**21**